



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

**Objet de la délibération**

**BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU PORT**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2022.02.015**

**BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU PORT**

**Rapporteur : Jean-François LE CORFF**

Considérant que le budget 2022 doit être soumis à l'assemblée, ce dernier a été élaboré dans les conditions suivantes :

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxes. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la Ville avant d'être reversés aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la Ville.

Le Compte Administratif 2021 ayant été préalablement soumis à l'assemblée, le résultat de l'exercice 2021 est intégré dans le Budget Primitif 2022.

Le Budget Primitif du Budget Annexe du port s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Rappel BP 2021	Propositions 2022	Rappel BP 2021	Propositions 2022
FONCTIONNEMENT	53 857,66	60 656,86	53 857,66	60 656,86
INVESTISSEMENT	4 393,00	3 357,00	4 393,00	3 357,00
TOTAL	58 250,66	64 013,86	58 250,66	64 013,86

La section d'investissement prévoit en recettes les amortissements pour 1 357 €, l'affectation du résultat 2021 et un virement du fonctionnement pour 2 000 € ; ce qui permet de prévoir l'acquisition de matériel.

La section de fonctionnement prévoit 51 945.65 € de charges à caractère général dont 39 500 € de prestations de service (convention avec la SELLOR). Les autres dépenses concernent essentiellement l'entretien des installations (installation et balisage), le remplacement de matériels et la communication auprès des usagers.

Les autres chapitres de dépenses représentent : charges de personnel (4 600 €), admissions en non-valeur (500 €), charges exceptionnelles et dotations aux amortissements (1 857 €).

Le budget est équilibré par l'excédent 2021 reporté (5 799.86 €) et les redevances facturées aux usagers pour un montant HT de 53 500 €. Ce montant prend en compte le niveau d'activité réalisé en 2021 avec l'application des tarifs tels que votés par le Conseil Municipal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 janvier 2022,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 février 2022,  
**Vu** le rapport présenté en séance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du port tel que présenté

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**